

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de
CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
25 Mars 2026

Date d'affichage de
convocation
25 Mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

2026-017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Vingt-Six,

Le 31 mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de M. Pierre-Louis BRIÈRE, Maire.

Etaient présents : Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Thérèse MALEM, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Eric PETRETO, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Ouafae BENDRISS, Hélène BOUTTEREUX, Maud BOUDAL, Cyrill TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Guénaëlle PATTE, Yolande GROBON, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Magali DOUSSE, Roberto DRAPRON, Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes ayant donné pouvoir : Anne BRUS à Laetitia MARCHAND
Karine CHAOUCHI à Thérèse MALEM

Madame Thérèse MALEM a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

31 MARS 2026

Le Conseil Municipal,

VU les articles D411-1 et D411-2 du Code de l'Education qui prévoient l'institution, dans chaque école, d'un conseil d'école appelé à statuer sur différents sujets en relation avec le fonctionnement de l'école,

Objet :
Désignation des
membres du Conseil
Municipal pour siéger
aux Conseils d'Écoles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-23,

CONSIDÉRANT qu'outre le Maire ou son représentant siégeant de droit dans l'ensemble des Conseils d'écoles, il convient de désigner un conseiller municipal pour siéger dans les conseils d'écoles de la commune,

Sont proposés :

Liste « Unis pour Magny avec Pierre-Louis Brière » :

Ecoles Maternelles	Titulaires
Ecole Francis Jammes	Cyrill TARBÉ
Ecole André Gide	Nicolas BRUNET
Ecole Jean-Baptiste Corot	Thérèse MALEM
Ecoles Élémentaires	Titulaires
Ecole Rosa Bonheur	Anne BRUS

Ecole Albert Samain	Thérèse MALEM
Ecole André Gide	Laetitia MARLIN
Ecole Louise Weiss	Laetitia MARCHAND
Groupe scolaire	Titulaires
Groupe scolaire Saint Exupéry	Ouafae BENDRISS

La liste « Ensemble pour Magny-les-Hameaux » ne présente pas de candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Article 1^{er} : DÉCIDE** à l'unanimité de procéder à la désignation des conseillers municipaux devant siéger dans les conseils d'écoles de la Commune par vote public à main levée.

A obtenu :

- Pour la liste « Unis pour Magny avec Pierre-Louis Brière » :

- 22 (vingt-deux) voix Pour

(Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Thérèse MALEM, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Anne BRUS, Eric PETRETO, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Ouafae BENDRISS, Karine CHAOUCHI, Héléne BOUTTEREUX, Maud BOUDAL, Cyrill TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Guénaëlle PATTE)

- 7 (sept) Abstentions

(Yolande GROBON, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Magali DOUSSE, Roberto DRAPRON, Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES)

- **Article 2 : SONT DÉSIGNÉS ÉLUS** au sein des Conseils d'Ecoles de la commune :

Ecoles Maternelles	Titulaires
Ecole Francis Jammes	Cyrill TARBÉ
Ecole André Gide	Nicolas BRUNET
Ecole Jean-Baptiste Corot	Thérèse MALEM
Ecoles Elémentaires	Titulaires
Ecole Rosa Bonheur	Anne BRUS
Ecole Albert Samain	Thérèse MALEM
Ecole André Gide	Laetitia MARLIN
Ecole Louise Weiss	Laetitia MARCHAND
Groupe scolaire	Titulaires
Groupe scolaire Saint Exupéry	Ouafae BENDRISS

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 02 AVR. 2026

Certifiée exécutoire le : 02 AVR. 2026

Accusé de réception en préfecture
078-217803568-20260331-2026-017-DE
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026

Le Maire

A blue ink signature of Pierre-Louis Brière is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Versailles' and 'Le Maire'.

Pierre-Louis BRIÈRE

Le Secrétaire de Séance

A black ink signature of Thérèse Malem is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Versailles' and 'Le Secrétaire de Séance'.

Thérèse MALEM

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative)